

## La mainmise sur la ressource en eau par les intérêts privés et ses conséquences

*En janvier 2021, une commission d'enquête de l'Assemblée nationale a été constituée pour étudier :*

*- si la ressource et le grand cycle de l'eau faisaient l'objet d'accaparement par des intérêts privés,  
- la manière dont la gestion de la distribution de l'eau potable et de l'assainissement par des acteurs privés pouvait être améliorée pour éviter que des entreprises en situation d'oligopole tirent des profits injustifiés de leurs missions de service public,  
- le cas spécifique de quatre départements et collectivités d'outre-mer régies par l'article 73 de la Constitution.*

*Elle était principalement composée de Mathilde Panot (LFI – Présidente), Olivier Serva (LREM – Rapporteur), Annie Chapelier (AE - Vice-Présidente), Yolaine de Courson (MDDA - Vice-Présidente), Martial Saddier (LR - Vice-Président et Président du conseil de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse) et Nathalie Sarles (LREM - Vice-Présidente).*

*Elle a rendu son rapport le 15 juillet 2021.*

*Décryptage par une de nos adhérentes ...*

Dans ce long rapport de 330 pages, les termes de surexploitation, prédation, pollution, détournement, gaspillage constituent des notions centrales, problématiques et récurrentes, à la fois enjeux et symptômes d'**une guerre de l'eau qui a déjà commencé**. Celle-ci pourrait prendre des proportions dramatiques au cours des décennies à venir dans le monde, mais également en France frappée de 62 épisodes de sécheresse entre 1991 et 2015.

Car selon l'ONU, « l'eau est d'ores et déjà une ressource rare et convoitée puisqu'elle ne constitue que 20% de l'eau potable présente sur terre, que deux milliards de personnes dans le monde sont déjà en stress hydrique. A l'horizon 2030, il devrait manquer à l'humanité 40% de l'eau dont elle a besoin ».

Face à une augmentation inédite des températures et aux risques qui en découlent, nos sociétés doivent se préparer à affronter les causes et conséquences des multiples menaces qui pèsent sur l'eau, qu'elles soient « physiques » (catastrophes naturelles telles que les inondations et glissements de terrain qui compromettent gravement la ressource elle-même mais aussi les infrastructures et les réseaux qui en assurent l'assainissement et la distribution) ou sociétales (marchandisation, conflits, pollutions etc.) .

La commission relève ainsi que les secteurs agricoles et industriels accaparent à eux seuls respectivement 69 et 21 % de la ressource, lui portant une atteinte « directe » (prélèvement) et indirecte (dépréciation qualitative) du fait de son traitement ou de l'utilisation massive d'intrants chimiques.

Ainsi selon Mme Barbara Pompili, ministre de la transition économique : « Plus de 43 % des eaux de surface sont affectées par des pollutions diffuses ; plus d'un quart sont victimes de pollutions ponctuelles. Ce constat glaçant vaut aussi pour les eaux souterraines : un tiers d'entre elles sont affectées par des pollutions diffuses, aux nitrates et aux pesticides, notamment ».

Face à ce constat alarmant, la commission d'enquête appelle le Gouvernement à considérer **l'eau comme bien commun**, notion essentielle d'une politique de l'eau plus éthique et plus responsable.

Elle formule 76 propositions réaffirmant le rôle de la puissance publique au centre de la gestion de l'eau, impliquant principalement, une meilleure compréhension et connaissance de la ressource, des usages et cycles de l'eau, une gestion nécessaire plus transparente par les collectivités locales,

la création d'une autorité de régulation de l'eau et de l'assainissement avec des moyens et contrôles accrus (meilleure formation des magistrats au droit de l'environnement, création d'un référentiel environnemental, raffermissement de la politique pénale, etc.) ainsi que la gratuité des premiers m<sup>3</sup> d'eau indispensables à une vie digne (tarifs différenciés selon les revenus, l'instauration d'une hiérarchie des usages et une augmentation progressive des coûts comme incitation à la sobriété<sup>1</sup>).

On retiendra le rôle important des associations, qui sont appelées par la commission à persister dans leur mission de « lanceurs d'alerte » ou de garde-fous face à la toute-puissance des multinationales, d'ailleurs nommément dénoncées par la présidente de cette commission.

Le rapport insiste largement sur les nombreuses et lourdes atteintes portées aux droits fondamentaux du fait notamment des pratiques spéculatives, des pressions et menaces<sup>2</sup> pesant sur la filière de l'eau et ne manque pas de s'interroger sur le rôle parfois « obscur » de l'État et des collectivités sur ces questions fondamentales liées à la préservation de la ressource et à son accaparement par les grands groupes. On retiendra les cas emblématiques de Nestlé à Vittel où ce dernier a privatisé une partie de la nappe pour remplir ses bouteilles d'eau minérale ou de Danone à Volvic qui prélève abondamment la ressource et ce, y compris en période de sécheresse, prouvant qu'il y a bel et bien « *mise en danger par certaines activités humaines* »<sup>3</sup> en raison d'une course aux profits qui ne laisse aucune place à la préservation de l'environnement.

Ceci est d'ailleurs particulièrement représentatif et **préoccupant dans les Outre-mer** : « *En Guadeloupe certaines écoles ont dû fermer et l'hôpital a eu des matières fécales dans l'eau du robinet* ». En Guyane, 35 000 personnes n'ont pas accès à des services élémentaires d'eau potable, tandis qu'à Mayotte où la situation est jugée catastrophique, environ 41 000 personnes ne bénéficient pas de services gérés en toute sécurité. On peut également citer le cas de l'usine du Vivé en Martinique qui capte une eau contaminée au chlordécone, substance utilisée pendant de nombreuses années dans la culture de la banane.

La commission considère que « *la perturbation du cycle de l'eau (significativement entamée également avec la fonte des glaciers), la raréfaction de la ressource, la mauvaise qualité de l'eau font désormais plus de morts dans le monde que toutes les guerres réunies* ». Et de conclure, bien évidemment, qu'il est des plus **urgents de mettre en place une gestion collective et démocratique effective de l'eau afin d'en garantir la protection et de respecter les droits humains en la matière.**

8/11/2021

---

<sup>1</sup>(voir p 228 du rapport) « L'exemple de l'Irlande, où s'est rendue la mission, illustre assez bien le dysfonctionnement que peut entraîner la gratuité de l'eau pour l'ensemble de la population. La gratuité de l'eau pour la population existe depuis toujours dans ce pays. Abandonnée sous la pression de la crise et de l'Union européenne, elle a dû être rétablie en 2017, la population n'acceptant pas la remise en cause de ce principe. Le résultat le plus tangible de cette gratuité est l'ampleur des gaspillages qui conduit les Irlandais à laisser les robinets ouverts en cas de gel, plutôt que de les purger. Cela a entraîné une pénurie et un rationnement de l'eau à Dublin au mois de mars. »

<sup>2</sup>(voir page 17 du rapport) « Outre les pressions et menaces lorsque des maires démocratiquement élus décident de créer une régie publique et sortir du Sedif, Monsieur Santini, à la tête d'un syndicat en contrat avec Veolia depuis 97 ans, pratique aussi les intimidations envers notre commission d'enquête. À la suite de son audition sous serment, il a annoncé porter plainte contre X avec protection fonctionnelle du Sedif, et a déclaré le 24 juin 2021 que notre commission d'enquête était 'loufoque' ».

<sup>3</sup>( voir p 16 du rapport ) « L'Australie, premier État au monde à avoir organisé un marché de l'eau, illustre la folie et l'absurdité de la mainmise des intérêts privés sur l'eau. Pendant les incendies dévastateurs de 2019-2020, une entreprise singapourienne a vendu 89 millions de mètres cubes d'eau à un fonds de pension canadien pour 490 millions de dollars pour la culture d'amandes destinées à l'exportation. Depuis septembre 2020, il est désormais possible de spéculer en bourse sur l'eau en Californie ».